

MAIRIE DE VEROSVRES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Céline KUBIACZYK, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.
Secrétaire de Séance : Jean-Didier CHARVET.

Ordre du jour :

- * Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 mars 2025
- * Vote du Compte Financier Unique
- * Vote des taux d'imposition communaux 2025
- * Vote des subventions 2025
- * Vote du Budget primitif 2025
- * Point sur les travaux de la Salle polyvalente
- * Point sur la Maison d'Assistantes Maternelles et les Affaires scolaires
- * Affaires diverses

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Laurence GUILLOUX, Maire.

■ Compte-rendu du précédent Conseil

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 07 mars 2025 à l'unanimité.

■ Vote du Compte Financier Unique

* - **Délibération n° DELIB_2025_10**

Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget Principal

Madame le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 de la Commune. Les résultats sont les suivants :

Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la Commune

| Sections | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat antérieur | Résultat de clôture |
|----------------|------------|------------|------------------------|--------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 373 957,61 | 397 030,83 | + 23 073,22 | + 163 549,14 | + 186 622,36 |
| Investissement | 154 058,49 | 531 423,47 | + 377 364,98 | - 11 256,45 | + 366 108,53 |
| Résultat Final | 528 016,10 | 928 454,30 | + 400 438,20 | + 152 292,69 | + 552 730,89 |

Le Maire quitte la pièce au moment du vote.

L'assemblée élit Denise TABOULOT comme présidente de séance

Le Compte Financier Unique sur les comptes 2024 de la Commune est voté POUR à l'unanimité.

■ Vote des taux d'imposition

* - Délibération n° DELIB_2025_11

Vote des Taux des Impôts Directs Locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire rappelle que la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Elle explique que la commune a la possibilité de majorer sans lien le taux de la taxe d'habitation sous réserve de respecter la condition suivante :

- Lorsque le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du Département, il peut être majorée dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5% de cette moyenne.

Le taux de Taxe d'Habitation voté par la commune de Vérosvres en 2024 est de 6,64. Le taux moyen départemental de TH x 75 % est de 9,87. La commune de Vérosvres peut donc fixer un taux de TH maximal à 7,29 %.

Madame le Maire propose de revaloriser les taux pour l'année 2025.

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS
DECIDE de revaloriser les taux d'imposition ;

à la majorité des voix POUR (5 voix sur 8)

FIXE les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,32 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,56 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires: 7,29 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

■ Vote des subventions 2025

* - Délibération n° DELIB_2025_12

Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

| | |
|--|-------|
| ADMR Gibles Dompierre : | 100 € |
| ASSAD du Charolais-Brionnais : | 100 € |
| Bien vieillir en Val de Joux : | 100 € |
| Association Entraide : | 50 € |
| Service de remplacement Monts du Charolais : | 100 € |
| Service de Remplacement de Génelard : | 100 € |

| | |
|---|-------|
| Union des Chasseurs de Vérosvres | 200 € |
| Amicale des Pompiers de Dompierre-les-Ormes | 100 € |

■ Vote du Budget primitif 2025

* - Délibération n° DELIB_2025_13

Vote du Budget Primitif 2025 - Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire expose la liste des investissements prévus pour l'année 2025, à savoir les études et la rénovation énergétique avec extension de la salle polyvalente, l'aménagement du parking de la salle polyvalente, l'achat de vaisselle et de matériel de sonorisation pour la salle polyvalente, l'achat de petits outillages, l'aménagement du studio n° 1, l'achat d'une remorque, la participation à l'éclairage public, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR :

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Investissement | 876 932,60 € | 876 932,60 € |
| Fonctionnement | 559 532,00 € | 559 532,00 € |

PRECISE que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57.

■ Point sur les travaux de la salle polyvalente

* L'entreprise LASSOT va commencer les fondations la semaine prochaine, puis courant avril : début des travaux de charpente par l'entreprise NUGUES.

* Le conseil arrête le choix des couleurs de carrelage pour la salle et la cuisine.

* - Délibération n° DELIB_2025_14

Aménagement Salle Polyvalente

Avenant n° 01 – Lot n° 01 « Démolition - Gros Œuvre »

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'installer un revêtement en béton désactivé devant l'entrée principale de la salle polyvalente. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'installer un revêtement en béton désactivé devant l'entrée principale de la salle polyvalente.

ACCEPTE le devis de l'entreprise LASSOT pour le lot n° 01 : Démolition – Gros Œuvre pour la somme de 1 154,30 € HT supplémentaires,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires.

*** - Délibération n° DELIB_2025_15**
Aménagement Salle Polyvalente
Avenant n° 01 – Lot n° 02 « Charpente – Ossature Bois »

Le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier la structure de la charpente prévue dans le marché initial de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la structure de la charpente prévue dans le marché initial de la salle polyvalente.

ACCEPTE le devis de l'entreprise NUGUES pour le lot n° 02 : Charpente – Ossature Bois pour la somme de 9 897,29 € HT supplémentaires,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires.

*** - Délibération n° DELIB_2025_16**
Aménagement Salle Polyvalente
Avenant n° 01 – Lot n°04 « Menuiseries Extérieures Aluminium »

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'installer 2 portes aluminium entre la cuisine et la cour de la salle polyvalente. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'installer 2 portes aluminium entre la cuisine et la cour de la salle polyvalente.

ACCEPTE le devis de l'entreprise SERRURERIE NOUVELLE pour le lot n° 04 : Menuiseries Extérieures Aluminium pour la somme de 4 360,00 € HT supplémentaires,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires.

■ Point sur la MAM et les Affaires Scolaires

* MAM :

Les services de la PMI ont effectué une visite des lieux en présence de Laurence GUILLOUX, de Françoise BASSET-MATHIEU et des deux assistantes maternelles. Quelques détails sont à améliorer, comme la peinture des radiateurs. L'ouverture de la MAM pourrait être prévue en septembre 2025, dès que la PMI aura donné son accord.

Une enquête sera faite afin de connaître le nombre de familles intéressées par ce projet sur les communes de Vérosvres et de Beauberry.

*** AFFAIRES SCOLAIRES :**

Compte-rendu du conseil d'école : le responsable du SEJ (Service Enfance Jeunesse) est venu faire une présentation du projet éducatif territorial de la communauté de communes St Cyr Mère Boitier.

Suite aux évaluations nationales, les résultats sont supérieurs à ceux des élèves de la circonscription de Charolles dans la grande majorité des compétences évaluées, dont le français et les mathématiques.

Un avenant au règlement intérieur a été établi afin d'interdire les téléphones portables à l'école.

Les inscriptions pour la rentrée 2025 s'effectueront en mai. 3 nouveaux élèves vont intégrer le RPI.

Les bilans des 2 coopératives scolaires sont stables.

Une rencontre entre les enseignantes et les élus de Vérosvres et de Beauberry est prévue la semaine prochaine afin d'avoir une visibilité sur les années à venir.

AFFAIRES DIVERSES

* Madame le Maire informe l'assemblée que le budget du SEJ est déficitaire. Une réunion avec la CAF est prévue afin de trouver des solutions.

Villages Solidaires demande une subvention plus importante à la communauté de communes car doivent faire face à de plus en plus de demandes des administrés

*** Personnel**

Raphaël DEBOISSY étant toujours en arrêt maladie, Christine FILIPPINI fait la surveillance des enfants durant le temps méridien, et le ménage est effectué par la société GELIN.

*** Bâtiments**

Le lave-verre du commerce Ô Z'Amis Vroulons étant hors d'usage, le lave-vaisselle de la salle polyvalente a été installé en remplacement.

Le studio n° 1 au-dessus de la salle polyvalente est à louer.

*** Voirie**

Les travaux du chemin de Drompvent sont prévus en septembre.

Une réflexion est menée sur les conditions de restauration du lavoir situé à Drompvent.

* Gilles ROUGET fait le compte-rendu de la réunion du SIE de l'Arconce :

Le bilan financier est sain.

Bilan des travaux 2024 : 3 kms de canalisations ont été posées. Reste 4 kms à traiter en 2025.

Le projet de budget 2025 a été présenté.

*** - Délibération n° DELIB_2025_17**

Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

Le Maire rappelle que la commune a participé à hauteur de 50 % à l'opération des travaux d'eaux pluviales sur la route de Beauberry. Une subvention d'équipement a été versée à la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier à hauteur de 49 096,85 euros.

Les subventions d'équipement doivent être amorties sur une durée maximale de:

- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir ouï l'exposé et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement d'un montant de 49 096,85 € versée à la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier à 15 ans à compter de 2025.

* La prochaine réunion est fixée le 13 mai 2025.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Laurence GUILLOUX

Le secrétaire de séance,
Jean-Didier CHARVET